



Grande Région
Groupe de Travail « Enseignement Supérieur et Recherche » (GT ENSUP)

Note de synthèse du groupe technique « codiplômation »

Le codiplômation est une forme avancée de coopération institutionnelle à travers laquelle un programme d'enseignement supérieur est organisé, géré et dispensé conjointement par des établissements partenaires et mène à la délivrance par ces établissements d'un diplôme conjoint ou de diplômes multiples.

Chiffres-clés de la codiplômation en Grande Région

- **17 programmes conjoints dans le cadre de l'Université de la Grande Région (UniGR), 10 programmes conjoints** organisés par l'Institut Supérieur Franco-Allemand de Techniques, d'Economie et de Sciences (ISFATES/DFHI), principalement soutenus financièrement via l'Université Franco-Allemande (UFA), **3 Masters Erasmus Mundus**
- **Près de 900 étudiants** inscrits dans ces programmes conjoints dont environ 360 au sein de l'ISFATES
- **Domaines concernés** : communication, droit, langues, sciences, énergie et environnement, sciences de l'ingénieur, etc.

Résumé

La coopération institutionnelle est historiquement au cœur des missions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité, et plus globalement du développement de l'enseignement supérieur en Europe et dans le monde. Sous l'impulsion de processus de coopération intergouvernementaux, de programmes de financement et de l'adoption de textes juridiques internationaux, la coopération institutionnelle, et en particulier sa forme la plus intégrée à savoir la codiplômation, a été renforcée et largement promue ces 20 dernières années.

La codiplômation est généralement considérée comme la forme la plus intégrée et avancée de coopération entre les établissements d'enseignement supérieur. En effet, la codiplômation implique nécessairement que les établissements partenaires conçoivent, dispensent et gèrent conjointement un programme et ses activités d'apprentissage. Un programme conjoint intègre dès lors une mobilité des étudiants mais également des enseignants. De manière plus globale, la codiplômation inscrit les établissements partenaires dans une dynamique durable de coopération puisqu'elle requiert au préalable un engagement fort de ces établissements.

Si la codiplômation ne doit pas être considéré comme une fin en soi, il est toutefois primordial d'identifier la valeur ajoutée essentielle de cette forme de coopération, en termes de qualité et d'excellence pédagogique, de plus grande attractivité des systèmes et programmes d'enseignement supérieur, d'accroissement de l'employabilité des diplômés, de renforcement du lien entre les trois missions de l'enseignement supérieur (enseignement, recherche et service à la collectivité) et plus globalement de meilleure intégration régionale.

La Grande Région constitue assurément un lieu de coopération interinstitutionnelle intense, qui peut notamment se percevoir dans l'établissement de l'Université de la Grande Région (UniGR) et, par ailleurs, l'Institut Supérieur Franco-Allemand de Techniques, d'Economie et de Sciences (ISFATES). Cependant, la Grande Région manifeste également une grande diversité dans les systèmes d'enseignement supérieur, les établissements mais également les cultures et traditions académiques différentes. Malgré cette diversité, il existe déjà de nombreux programmes conjoints qui permettent de « faire vivre » la Grande Région à travers ses étudiants, ses enseignants, ses responsables institutionnels.

Considérant l'importance de la codiplômation et les opportunités offertes par la Grande Région, le Groupe de Travail « Enseignement Supérieur et Recherche » (GT ENSUP) a décidé d'inclure cette thématique au sein de son programme de travail. Dans cette perspective, un groupe technique de représentants des administrations et des établissements d'enseignement supérieur a été établi afin de renforcer la coopération sur cette thématique. Sur base essentiellement d'échanges d'informations et de bonnes pratiques, le groupe technique a souhaité émettre des recommandations qui permettront de renforcer le rôle de la Grande Région comme « laboratoire innovant » en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

Conclusions et recommandations

De manière générale, le groupe technique recommande de poursuivre les travaux sur la codiplômation en impliquant l'ensemble des parties prenantes. De manière plus spécifique, le groupe technique souhaite faire les recommandations suivantes :

Auprès de chaque autorité de la Grande Région, en ce compris le GT ENSUP :

- saisir les autorités compétentes des obstacles législatifs à la codiplômation afin de favoriser un cadre légal « du possible » (*enabling legal framework*) ;
- poursuivre l'échange de bonnes pratiques au sein de la Grande Région, avec le soutien du GT ENSUP ;
- Favoriser au sein de chaque territoire de la Grande Région, un dialogue continu entre les différentes parties prenantes au développement de la codiplômation, en particulier les administrations régionales, centrales ou fédérales, les établissements d'enseignement supérieur, les agences de gestion de la qualité ou d'accréditation, les autorités compétentes en matière de reconnaissance des diplômes étrangers.

Auprès de chaque autorité de la Grande Région et de l'UniGR :

- soutenir l'Université de la Grande Région dans la collecte d'informations relatives à l'offre de programmes conjoints ;
- sur base de l'initiative de l'Université de la Grande Région, envisager de développer une base de données plus exhaustive de l'offre de programmes conjoints incluant ceux offerts par d'autres établissements d'enseignement supérieur, notamment l'ISFATES ;
- utiliser les fiches d'informations pour alimenter le site web de l'Université de la Grande Région ;
- soutenir les initiatives de l'Université de la Grande Région pour surmonter les obstacles, en particulier la collecte et mise à jour des informations comparatives sur différents aspects des systèmes d'enseignement supérieur.

Auprès de chaque autorité de la Grande Région, de l'UniGR et des établissements d'enseignement supérieur de la Grande Région :

- favoriser l'utilisation des financements européens, en particulier les opportunités offertes par le programme « Erasmus+ » ou d'autres par le biais de l'Université Franco-Allemande, pour renforcer la codiplômation en Grande Région ;
- explorer la possibilité de renforcer ou développer des incitants financiers à la codiplômation en Grande Région ;
- soutenir les initiatives européennes existantes visant à favoriser la codiplômation.